

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du
Mardi 14 janvier 2014 Après-midi

04 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la facture électronique" (n° 21085)

04.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le ministre de la Simplification administrative, Olivier Chastel, a ratifié en octobre plusieurs protocoles relatifs à la promotion et à l'utilisation de la facture électronique. Ces protocoles ont été ratifiés avec les représentants de différentes organisations interprofessionnelles, parmi lesquelles BECI, la FEB, le SNI, l'UCM ou encore l'UWE.

En signant un protocole, la fédération souscrit à l'objectif de promouvoir au maximum l'utilisation de la facturation électronique auprès de ses membres. En ce qui concerne les services publics, il s'agit d'environ 1,2 million de factures en 2012.

Les estimations indiquent qu'une facture électronique est 1,84 euro moins chère pour le fournisseur. L'économie s'élève même à 6,49 euros par facture pour le destinataire. Cela représente donc une économie potentielle de plus de 2 millions d'euros par an pour les fournisseurs, et de 7,5 millions pour les services publics.

Comment votre département et celui du ministre de la Simplification administrative envisagent-ils la mise en œuvre de cette démarche?

Avez-vous déjà entamé ensemble une concertation avec tous les SPF et avec l'Agence de la Simplification administrative dans ce contexte?

Dans la négative, pourquoi?

Dans l'affirmative, pourriez-vous nous dire quelles seraient les procédures par lesquelles les administrations devraient passer pour que les factures électroniques soient validées et intégrées dans le système comptable propre aux différents départements?

Quel est le timing pour arriver à l'objectif fixé?

04.02 **Hendrik Bogaert**, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue Warzée, votre question se rapporte à la mise en œuvre de solutions permettant aux administrations de réceptionner et de traiter électroniquement les factures émises par leurs fournisseurs. Il s'agit donc bien des flux *Business-to-Government* (*B to G*).

Les protocoles signés par le ministre de la Simplification administrative se rapportent à la promotion de la facturation électronique auprès des entreprises. Il s'agit de stimuler ces émetteurs de factures à recourir à l'électronique. On parle ici de flux *B to B* et de *B to C*. L'ensemble s'inscrit dans les engagements de la Belgique en vue de la promotion de l'ensemble de la facturation électronique dans le cadre des directives émises par l'Union européenne à ce sujet.

Pour revenir aux flux *B to G*, le 13 décembre 2012, le gouvernement fédéral a décidé de lancer une plate-forme d'échange des factures électroniques pour les administrations basée sur e-PRIOR. La solution développée est utilisée par la Commission européenne. Les différentes administrations sont associées au projet qui est en cours d'exécution: le SPF Budget et Contrôle de la gestion de l'Agence de la Simplification administrative, le SPF Finances et Fedict.

Fedict se charge de la mise en œuvre de la plate-forme proprement dite. B&CG adapte le

système comptable Fedcom de manière à permettre la réception de factures électroniques et leur intégration dans les processus de traitement des factures entrantes.

L'ASA assure la coordination globale et le SPF Finances est plus particulièrement chargé d'intégrer sa solution e-scanning dans ce flux de traitement des factures électroniques.

La mise en œuvre de la facturation électronique au sein des administrations implique effectivement la mise au point de procédures, outils et ressources de toutes sortes. On parle de gouvernance de la plate-forme. La mise au point de cette gouvernance est du ressort de l'ASA. Je vous renvoie donc au ministre compétent pour obtenir des informations détaillées quant à l'avancement et à l'approche dans ce domaine.

En substance, nous sommes actuellement au stade pilote de la plate-forme. Lors de cette phase pilote, seuls B&CG, Fedict et la Chancellerie prennent part aux échanges. À ce stade, la mise au point de la gouvernance, bien que fort utile, n'est pas un facteur bloquant pour l'avancement du projet. C'est la raison pour laquelle ce chantier est encore dans une étape préliminaire. À terme, l'objectif est bien de disposer de procédures claires et efficaces permettant à chaque administration de basculer vers l'électronique.

04.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Je me réjouis qu'il y ait une évolution, que ce projet pilote permette d'établir un ensemble de points positifs et négatifs dans le projet qui a été mis en place et que cela puisse s'étendre. J'ai cité les chiffres; indépendamment de la rapidité, c'est aussi une économie non négligeable. C'est également une économie pour notre environnement car cela réduit la consommation de papier. Un énorme travail reste cependant à faire. Dans l'administration, ne fût-ce pour les courriers, on a parfois du mal à considérer la valeur d'un courrier mail par rapport à un courrier papier. C'est toute une évolution qui doit se faire. Nous attendrons le suivi du travail réalisé en projet pilote.

L'incident est clos.